

Extrait du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF)



No de l'immeuble	17744
E-GRID	CH906430935281
Commune	Evolène (6083)
Secteur	
Surface	135 m ²
Identifiant de l'extrait	CH906430935281
Date de création de l'extrait	27.11.2020
Organisme responsable du cadastre	Service de la géoinformation, Rue du Scex 4, 1950 Sion



Sommaire des thèmes RDPPF

Restrictions à la propriété foncière qui touchent l'immeuble 17744 de Evolène

Page

3	Plans d'affectation (cantonaux / communaux) - Affectation primaire
5	Degré de sensibilité au bruit (dans les zones d'affectation)

Restrictions à la propriété foncière qui ne touchent pas l'immeuble

Plans d'affectation (cantonaux / communaux) - Affectation superposée
Zones réservées des routes nationales
Alignements des routes nationales
Zones réservées des installations ferroviaires
Alignements des installations ferroviaires
Zones réservées des installations aéroportuaires
Alignements des installations aéroportuaires
Plan de la zone de sécurité
Cadastre des sites pollués
Cadastre des sites pollués – domaine militaire
Cadastre des sites pollués – domaine des aérodromes civils
Cadastre des sites pollués - domaine des transports publics
Zone de protection des eaux souterraines
Périmètres de protection des eaux souterraines
Limites forestières statiques
Distances par rapport à la forêt

Restrictions à la propriété foncière pour lesquelles aucune donnée n'est disponible

Informations générales

Le contenu du cadastre RDPPF est supposé connu. Le canton du Valais n'engage pas sa responsabilité sur l'exactitude ou la fiabilité des documents législatifs dans leur version électronique. L'extrait a un caractère informatif et ne crée aucun droit ou obligation. Les documents juridiquement contraignants sont ceux qui ont été légalement adoptés ou publiés. La certification d'un extrait confirme la concordance de cet extrait avec le cadastre RDPPF à la date d'établissement dudit extrait.

Clause de non-responsabilité du cadastre des sites pollués (CSP)

Pour de plus amples informations veuillez vous adresser au Service de l'environnement : sen@admin.vs.ch

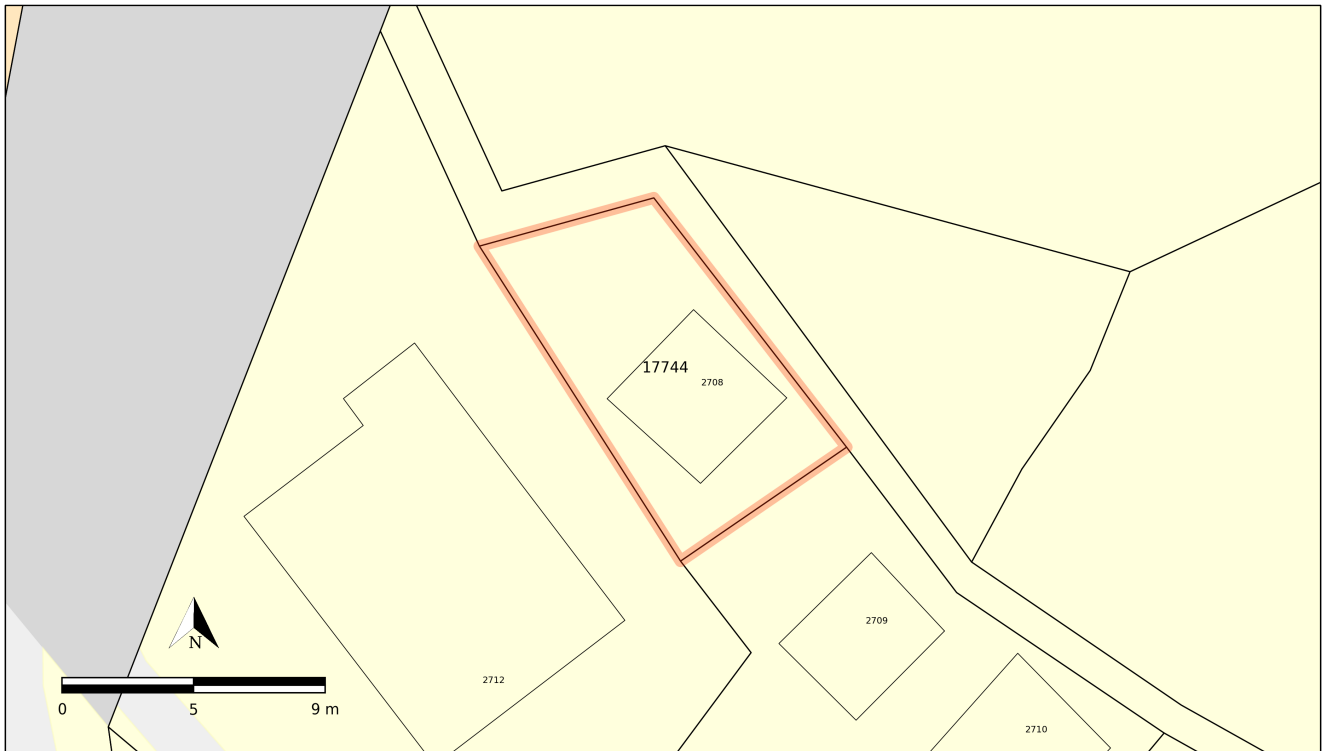
Vous trouverez d'autres informations sur les RDPPF sous

Données de base

Données de la mensuration officielle.
Etat de la mensuration officielle: 15.5.2017

<https://www.geo.vs.ch>

Plans d'affectation (cantonaux / communaux) - Affectation primaire



	Type	Surface	Part
Légende des objets touchés	Zone agricole (pâturages)	135 m ²	100 %

Autre légende (visible dans le cadre)

	Zone de transport à l'extérieur des zones à bâtir
	Zone de transport à l'intérieur des zones à bâtir
	Zone d'habitations individuelles de faible densité

Légende complète

https://www.vs.ch/documents/17311/969625/Legende_RDPPF_affprim_FR.pdf

Dispositions juridiques

Règlement communal des constructions et des zones 26-08-2009

https://www.vs.ch/documents/17311/3552721/20090826_evol_rccz.pdf

Plan général d'affectation du sol 26-08-2009

https://www.vs.ch/documents/17311/3552721/20090826_evol_paz_villetaz_evolene_la_tour_les_hauderes_la_sage_villa_la_forclaz_10000.pdf

Décision de constatation de la nature forestière Lot 1-2 24-05-2006

https://www.vs.ch/documents/17311/3553443/20060524_evol_decce_molot1_2.pdf

Bases légales

Arrêté concernant le maintien du patrimoine bâti hors de la zone à bâtir du 22 décembre 1993, 701.106

<http://lex.vs.ch/data/701.106/fr>

Loi sur les constructions du 8 février 1996, 705.1

<http://lex.vs.ch/data/705.1/fr>

Ordonnance sur les constructions du 2 octobre 1996, 705.100

<http://lex.vs.ch/data/705.100/fr>

Décret modifiant la loi sur les constructions du 10 septembre 2015, 705.101

<http://lex.vs.ch/data/705.101/fr>

Loi sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, SR 700, LAT

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19790171/index.html>

Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987, 701.1, LcAT

<http://lex.vs.ch/data/701.1/fr>

Ordonnance sur l'aménagement du territoire du 28 juin 2000, SR 700.1, OAT

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20000959/index.html>

Informations et renvois supplémentaires

Newsletter n°1 du secrétariat cantonal des constructions et Police des constructions

"https://www.vs.ch/documents/34257/3050395/NL1_FR_PDF.pdf"

Service compétent

Commune de Evolène

Degré de sensibilité au bruit (dans les zones d'affectation)



	Type	Surface	Part
Légende des objets touchés	DS3	135 m ²	100 %

Autre légende (visible dans le cadre)	-
	DS2

Légende complète https://www.vs.ch/documents/17311/969625/Legende_RDPPF_ds_FR.pdf

Dispositions juridiques

Règlement communal des constructions et des zones 26-08-2009

https://www.vs.ch/documents/17311/3552721/20090826_evol_rccz.pdf

Plan général d'affectation du sol 26-08-2009

https://www.vs.ch/documents/17311/3552721/20090826_evol_paz_villetaz_evolene_la_tour_les_hauderes_la_sage_villa_la_forclaz_10000.pdf

Décision de constatation de la nature forestière Lot 1-2 24-05-2006

https://www.vs.ch/documents/17311/3553443/20060524_evol_decce_molot1_2.pdf

Bases légales

Loi sur la protection de l'environnement du 18 novembre 2010, 814.1, LcPE

<http://lex.vs.ch/data/814.1/fr>

Ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986, SR 814.41, OBP



<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19860372/index.html>

Loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre
1983, SR 814.01, LPE

https://www.admin.ch/ch/f/sr/c814_01.html

**Informations et renvois
supplémentaires**

-

Service compétent

Commune de Evolène

Abréviations

CSP: Cadastre des sites pollués

E-GRID: Identification fédérale des immeubles

LA: Loi fédérale sur l'aviation (RS 748.0)

LAT: Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (Loi sur l'aménagement du territoire) (RS 700)

LCdF: Loi fédérale sur les chemins de fer (RS 742.101)

LEaux: Loi fédérale sur la protection des eaux (RS 814.20)

LFo: Loi fédérale sur les forêts (Loi sur les forêts) (RS 921.0)

LGéo: Loi fédérale sur la géoinformation (Loi sur la géoinformation) (RS 510.62)

LPE: Loi fédérale sur la protection de l'environnement (Loi sur la protection de l'environnement) (RS 814.01)

LRN: Loi fédérale sur les routes nationales (RS 725.11)

No-OFS: Numéro officiel de la commune

OAT: Ordonnance sur l'aménagement du territoire (RS 700.1)

OCRDP: Ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RS 510.622.4)

OEaux: Ordonnance sur la protection des eaux (RS 814.201)

OGéo: Ordonnance sur la géoinformation (RS 510.620)

OPB: Ordonnance sur la protection contre le bruit (RS 814.41)

Cadastre RDPPF: Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

OSIA: Ordonnance sur l'infrastructure aéronautique (RS 748.131.1)

OSites: Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (Ordonnance sur les sites contaminés) (RS 814.680)

RDPPF: Restriction de droit public à la propriété foncière

RF: Registre foncier
